



Commission du développement durable

Dix-neuvième session

2-13 mai 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application 2010-2011
(session directive)

Orientations possibles et mesures envisagées pour accélérer la mise en œuvre : cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables

Rapport du Secrétaire général

* E/CN.17/2011/1.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Mandat	

I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet de préciser les points à aborder pour évaluer les diverses modalités de cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Il a été établi sur la base des contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que de celles d'autres organismes des Nations Unies.

A. Mandat

2. L'adoption de modes de consommation et de production durables est indispensable si l'on veut progresser sur la voie du développement durable. Le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg) décrit la consommation et la production durables comme l'un des trois objectifs ultimes et l'une des conditions essentielles pour parvenir au développement durable, conjointement avec la lutte contre la pauvreté et la protection de la gestion des ressources naturelles. Pour cela, différentes mesures doivent être prises pour permettre aux pays, aux ménages et aux entreprises « de faire plus, et mieux, avec moins », y compris des mesures bénéfiques pour tous ou pouvant le devenir grâce à des interventions ciblées, des investissements dans les infrastructures ou des mesures de sensibilisation.

3. Au chapitre III du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il est demandé que des mesures soient prises pour « encourager et promouvoir le développement d'un cadre décennal de programmes en appui aux initiatives régionales et nationales pour

leçons principales. Premièrement, un grand nombre d'initiatives ont déjà été lancées dans ce domaine aux plans national et régional, certes souvent sous des noms différents. Deuxièmement, en dépit des différences de nomenclature ou de modules thématiques, toutes les initiatives possèdent des caractéristiques communes et sont notamment axées sur l'élimination des obstacles entravant la mise à profit de solutions avantageuses pour tous et qui n'ont pu être exploitées. Troisièmement, les initiatives les plus efficaces sont celles qui font appel à la coopération mutuelle entre les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, les entreprises privées et autres grands groupes. Quatrièmement, malgré certains succès, des difficultés économiques, institutionnelles et liées à l'information et aux capacités ou résultant d'une politique délibérée freinent toujours la diffusion plus large et l'adoption de mesures relatives aux modes de consommation et de production durables ainsi que l'obtention de résultats. Cinquièmement, les initiatives existantes dans ce domaine sont réparties suivant des orientations sectorielles, nationales, ministérielles et industrielles.

7. Deux conclusions découlent directement de ce qui précède : premièrement, l'action des pouvoirs publics continuera d'être indispensable pour surmonter les obstacles et progresser; et deuxièmement, la coordination et la cohérence des politiques sont nécessaires pour éviter la fragmentation, les chevauchements et les décalages entre les divers instruments et initiatives, ainsi qu'entre ces initiatives et les principales mesures prises par les pouvoirs publics. Plus simplement, on peut en tirer deux enseignements, à savoir qu'il faut d'une part accroître le nombre de programmes et d'initiatives et d'autre part élaborer un cadre unifié de programmes susceptible de réduire la fragmentation et les décalages.

8.

en mesure de mobiliser tous les organismes du système des Nations Unies ainsi que les ministères et organismes gouvernementaux, le secteur privé, la société civile et les autres grands groupes. Cinquièmement, un cadre décennal peut conférer une certaine légitimité aux initiatives actuellement en cours et les rendre plus prévisibles.

10. Il convient d'apporter tout d'abord plusieurs précisions. Premièrement, la Commission du développement durable n'est pas la seule instance intergouvernementale qui offre régulièrement aux États Membres l'occasion de partager des données d'expérience, d'évaluer les risques et les difficultés et de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur la base d'une approche cohérente des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Une telle instance est importante pour lever les incertitudes qui subsistent sur la manière la plus efficace de stimuler les programmes relatifs aux modes de consommation et de production durables, qui améliore les résultats dans le domaine de l'environnement sans compromettre les aspirations des pays en développement et des pays à économies en transition en matière de développement.

11. Deuxièmement, les programmes actuels en faveur d'une consommation et d'une production durables ont un certain nombre de résultats à leur crédit, mais se heurtent à des obstacles considérables en termes de reproduction et d'universalisation. Par exemple, le Processus de Marrakech constitue, dans l'intervalle, un moyen efficace pour rassembler des communautés d'intérêt et partager des connaissances et des informations entre pays et régions. Pourtant, sa crédibilité et sa légitimité, et par conséquent, sa viabilité, sont fragilisées par le fait qu'il s'agit d'une initiative délibérée, qui ne bénéficie pas de l'aval d'un mécanisme formel ou d'un système intergouvernemental. De nombreux autres mécanismes, y compris ceux qui ne sont pas nécessairement considérés comme favorisant la consommation et la production durables, par exemple, les centres nationaux pour une production propre, les réseaux de collectivités locales et de chercheurs, ont donné des résultats et généré des connaissances sur la consommation et la production durables, mais ont rencontré des difficultés liées au fait qu'ils ne sont souvent pas ou trop peu en rapport les uns avec les autres. Le cadre décennal pourrait faciliter la mise en place d'initiatives en faveur d'une consommation et d'une production durables en garantissant la cohérence et la constance des objectifs et de la mise en œuvre, en stimulant la conception croisée d'idées et le partage de bonnes pratiques pouvant être adaptées à des besoins et environnements différents aux niveaux national et régional. Le cadre décennal pourrait aider à identifier et exploiter des synergies entre des programmes et des initiatives et aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs propres buts et objectifs.

12. Troisièmement, comme mis en avant lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, les moyens d'intervention axés sur les mêmes secteurs ou domaines manquent souvent de cohérence. Un cadre programmatique pourrait permettre aux pays d'y remédier en adoptant des politiques et mesures intégrées. Ce problème résulte peut-être d'une ignorance des bonnes politiques rentables ou d'un manque de volonté politique en faveur de mesures plus fermes pour ne plus dépendre exclusivement d'actions délibérées. Finalement, les gouvernements doivent impérativement garantir que les initiatives adoptées en matière de consommation et de production durables n'affaiblissent pas ou n'annulent pas les mesures prises pour atténuer la pauvreté, par exemple, les subventions à l'énergie, l'eau ou autres ressources naturelles. Un cadre décennal

pourrait faire disparaître cette dichotomie entre les mesures d'incitation à l'utilisation des ressources et les politiques en faveur des pauvres.

13. Quatrièmement, les chaînes d'approvisionnement subissent les effets plus ou moins importants de la mondialisation des systèmes de production, et c'est pourquoi les mesures nationales doivent être soutenues par une action au niveau mondial. Pourtant, les initiatives locales, nationales et régionales doivent tenir compte des différentes catégories de priorités, qui sont en partie fonction des divers niveaux de développement social et économique des pays. Un cadre décennal souple servirait de base à l'élaboration de ces solutions à l'échelle mondiale tout en respectant la souveraineté ainsi que les priorités et spécificités nationales.

14. En conclusion, la consommation et la production durables est une question multisectorielle exigeant coopération et coordination entre les ministères, notamment ceux de l'industrie, de l'économie, des finances, des ressources naturelles, de l'environnement, de l'éducation et des affaires sociales, ainsi qu'entre les organismes internationaux, y compris les départements, les organismes, les fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les commissions régionales et les institutions financières internationales. Sans un cadre avalisé au plus haut niveau, les activités en faveur de la consommation et de la production durables resteront probablement confinées à un seul et même ministère ou organisme, sans pouvoir tirer parti du partage des connaissances, de la reproduction et de la transposition des expériences réussies.

C. Définir l'importance du cadre décennal de programmes pour une consommation et (c)5(a)-3()TJ7(13 Tvd11607 0 Td(une)5(pr4(prodne)ration6(

**po
u**

Figure 1
**Perspective de la consommation et de la production durables
à l'échelle du cycle de vie ou des systèmes**

16.

18. La dernière série de mesures vise à réduire le volume des déchets. Il s'agit notamment d'activités de production propre, de politiques d'achats responsables et de mesures de minimisation des déchets telles que les « 3R » (réduction, réutilisation et recyclage).

19. Encourager l'éducation, la sensibilisation et l'information pour changer le comportement et les modes de vie des consommateurs, est l'un des objectifs primordiaux de la consommation et de la production durables, tout comme la promotion d'emplois décents et d'emplois verts.

20. Les mesures spécifiques en faveur de la consommation et de la production durables comprennent des incitations commerciales (par exemple écotaxes, systèmes de consigne et incitations financières pour une production propre), des instruments réglementaires, tels que les normes d'efficacité énergétique pour les produits consommateurs d'énergie; des objectifs de réduction de la consommation de matières premières et d'énergie ainsi que des émissions de carbone; des politiques d'achats publics durables, des politiques de communication de l'information, y compris l'écoétiquetage, les investissements dans les technologies propres et la recherche correspondante, notamment dans l'infrastructure et les bâtiments écologiques, la promotion de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises; le décernement de prix; l'assistance technique, le règlement concerté des problèmes; et de nouveaux programmes, directives et instruments pour l'éducation formelle, non formelle et informelle.

21. Certaines mesures en faveur de la consommation et de la production durables ont un effet immédiat et bénéfique pour tous et peuvent être cernées grâce à un meilleur partage des informations et des technologies, comme dans les activités des centres nationaux de production propre. D'autres demandent plus de temps et peuvent nécessiter une période d'investissement initiale avant de dégager des bénéfices. Pour terminer, il existe une troisième étape au cours de laquelle les valeurs et technologies qui les sous-tendent s'adaptent aux insuffisances de ressources.

22. Revenant à la figure ci-dessus, la démarche prenant en considération l'ensemble du cycle de vie ou des systèmes a été à la base de la plupart des activités des huit dernières années depuis le Sommet mondial pour le développement durable. Celle tenant compte de l'ensemble du cycle de vie a été à l'origine de l'outil de repérage du Processus de Marrakech utilisé pour analyser et rassembler divers programmes susceptibles d'être inclus dans le cadre décennal. Trois types de programmes multidisciplinaires (politiques en faveur de la consommation et de la production durables, éducation, planification et infrastructure pour appuyer les programmes en faveur de la consommation et de la production durables) ont été appliqués à toutes les étapes du cycle de vie des produits et des services, des matières premières à l'utilisateur final et à l'élimination. Lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, l'Union européenne a proposé cinq types d'instruments utiles pour faire progresser les modes de consommation et de développement durables des instruments administratifs, des lois et des réglementations; des mesures fiscales et économiques; des outils informatiques et analytiques; des outils et approches facultatifs; et des combinaisons de mesures (par exemple achats durables) applicables aux quatre étapes du cycle de vie des produits

et services¹

groupes et les grands groupes eux-mêmes concernés par les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial, les architectes attachés à la conception de bâtiments écologiques et les spécialistes de l'aménagement urbain durable. C'est probablement entre ces professionnels que la communication sera la plus intensive, même en l'absence de cadre décennal de programmes, mais celui-ci pourrait soutenir les initiatives visant à rendre ces groupes plus accessibles, notamment pour les pays en développement et les grands groupes, et devrait également faciliter le partage des connaissances et susciter de nouvelles idées au sein des groupes professionnels.

29. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Processus de Marrakech offrent des exemples de ces réseaux aux niveaux mondial, régional et national. Dans le cadre de l'Approche stratégique, les réseaux régionaux sont officiellement établis et font partie de son organe directeur, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique encourage les approches multipartites en fournissant des financements limités pour des activités d'autoassistance initiales dans cinq domaines prioritaires préalablement concertés. Dans le contexte du Processus de Marrakech, la constitution de réseaux se fait par le regroupement des parties intéressées, notamment au sein des groupes de travail mais également par l'intermédiaire de tables rondes régionales et lors de réunions internationales d'experts.

30. En termes d'ouverture et d'intégration des contributions de la société civile, des entreprises et de l'enseignement supérieur en termes de connaissances, les modèles adoptés par l'Approche stratégique et GAVI constituent de bons exemples. ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans ont également réussi à encourager une plus grande cohérence entre des initiatives et des programmes multiples avec des objectifs qui se recoupent au sein du système des Nations Unies. Un modèle similaire pourrait être appliqué pour intensifier la collaboration au sein du système des Nations Unies, y compris avec les institutions de financement internationales, sur la mise en œuvre du programme en faveur de la consommation et de la production durables. La difficulté pour l'Organisation des Nations Unies consistera à trouver et à convaincre d'autres partenaires de participer et collaborer.

31. **Partenariats renforcés.** Étant donné que les partenariats devraient et auront un rôle à jouer dans la mise en œuvre d'un cadre décennal de programmes, il convient de s'intéresser davantage aux modèles de partenariats qui sont efficaces. Si une plus grande cohérence au niveau de l'approche est nécessaire, il faudra adopter une vision commune et des procédures déterminées en vue de la création et du fonctionnement des partenariats, ce qui exigera également un mécanisme global de contrôle des initiatives au sein du cadre décennal pour garantir leur cohérence les unes par rapport aux autres et éviter les chevauchements ou doublons inutiles, tout en soutenant les priorités et besoins nationaux et régionaux. Le cadre décennal de programmes pourrait remplir cette fonction en facilitant la création d'un nouveau partenariat dans les domaines où ils font défaut; encourager les partenariats existants à devenir plus actifs et efficaces ainsi que fournir une base pour le partage des données d'expérience et des ressources entre partenariats, et soutenir les innovations parmi les différents secteurs et entre ceux-ci, y compris les instruments et moyens novateurs (par exemple à l'aide des nouvelles technologies de l'information) pour s'assurer la participation des acteurs de la société civile dans la mise en œuvre des activités favorables à la consommation et à la production

réduire les doubles emplois et à identifier les lacunes. Le secteur privé collabore également de plus en plus au renforcement de l'assistance technique comme le montre l'initiative Ciment pour le développement durable, une initiative internationale regroupant les 23 principaux producteurs de ciment et représentant plus de 40 % de la production mondiale de ciment et qui, en collaboration avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, s'attaque à l'empreinte carbone de l'industrie. Le cadre décennal de programmes devrait être suffisamment souple pour soutenir et tirer parti de telles initiatives³ ainsi que de celles des associations et des autorités locales. Le Groupe consultatif constitue également un bon exemple de financement de la recherche et de la mise en œuvre, et il reçoit des contributions de la Banque mondiale, des banques de développement et des organismes de développement. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques soutient les activités d'autoassistance grâce au Programme de démarrage rapide et aux liens entre les structures régionales et internationales de constitution de réseaux et fournit un cadre solide pour appuyer les gouvernements et accéder aux connaissances et aux compétences entre différents secteurs.

35. Sensibilisation, éducation et mobilisation de la société civile. Un cadre décennal de programmes efficace pourrait s'acquitter d'une dernière fonction essentielle, à savoir la sensibilisation, l'éducation et la mobilisation de la société civile. Idéalement, le cadre décennal de programmes s'emploierait à mieux faire connaître les modes de consommation et de production durables en tant qu'objectif pour la communauté internationale et pour toutes les parties prenantes, y compris par des campagnes publiques mondiales et privées pour réaliser certains buts et objectifs de consommation et de production durables. Les grands groupes (commerciaux et industriels) ainsi que d'autres acteurs de la société civile pourraient être incités à soutenir cette initiative à l'aide d'outils et de circuits inédits. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent des modèles efficaces pour définir des objectifs et permettre à tous les acteurs de trouver le meilleur moyen de les réaliser. Il est également essentiel de fournir un appui aux éducateurs, aussi bien dans qu'entre les régions, afin de partager du matériel pédagogique et autre pour enseigner les matières et sciences relatives à la durabilité à tous les niveaux afin d'éviter les doubles emplois. Il faudrait également fournir un appui aux groupes locaux et nationaux qui se chargent de mieux faire connaître les modes de vie durables et les valeurs qui y sont associées ainsi que de faire évoluer les comportements.

36. Le Partnership for Education and Research about Responsible Living (PERL) est un exemple de partenariat entre des éducateurs et des chercheurs de plus de 100 instituts dans plus de 40 pays. Le Partenariat a pour objectif de mieux éduquer à un mode de vie responsable en s'intéressant notamment aux liens entre consommation et citoyenneté, à l'éducation aux modes de consommation durable, à l'innovation sociale et aux mode de vie durables.

³ http://dev.wbcsdcement.imsplc.com/index.php?option=com_content&task=view&id=55&Itemid=116.

C. Éléments d'un cadre décennal de programmes

37. Afin d'accroître au maximum les possibilités de mener à bien toutes ces activités, le cadre décennal de programmes sera probablement doté de deux composantes larges : les modalités institutionnelles pour le cadre et un ensemble de programmes qui pourraient conjointement appuyer la réalisation des objectifs et buts concertés d'un tel cadre. Les sections ci-après portent sur les modalités institutionnelles possibles.

III. Examen de la structure institutionnelle éventuelle d'un cadre décennal de programmation

38. Au cours de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, plusieurs États Membres ont suggéré différents modèles, notamment l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Processus de Marrakech, comme dispositifs institutionnels susceptibles d'influer sur

- e) Mobilisation des organismes des Nations Unies, appui à la cohérence de

43. L'objectif de la plupart des modèles est d'impliquer toute une série de parties prenantes. Il existe toutefois des différences clefs pour ce qui est de la mesure dans laquelle l'ensemble de ces parties participent au suivi et à la gouvernance. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, la GAVI et le CGIAR reposent sur des dispositifs de gouvernance formels et spécifiques mis au point par les partenaires ou parties prenantes clefs. L'organe directeur de l'Approche stratégique, la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, prévoit la pleine participation de toutes les parties prenantes à l'élaboration de son règlement intérieur, alors que la GAVI et le CGIAR ont mis au point des modalités de gestion incluant les représentants des principaux participants. Tant la GAVI que le CGIAR ont des responsabilités fiduciaires importantes et le lien entre les partenaires clefs est défini dans des accords juridiques. Les modèles ONU-Eau, ONU-Énergie et ONU-Océans n'ont aucune gouvernance formelle ou leur gouvernance se limite à la représentation des organismes des Nations Unies. Le Processus de Marrakech dispose d'un comité consultatif informel qui représente les régions et les principaux groupes.

44. **Perspective mondiale pour une vision et des objectifs communs.** Tous les modèles ont des buts ou des objectifs qui donnent une perspective aux participants. Dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement et du modèle interinstitutions des Nations Unies, les buts et objectifs sont le fruit de décisions intergouvernementales. Dans le cas de l'Approche stratégique du CGIAR et de la GAVI, ils ont été négociés lors du processus de mise en place. Le CGIAR et la GAVI sont les deux partenariats dont le mandat est le plus ciblé et qui ont le plus de responsabilités fiduciaires qui disposent des mécanismes de suivi d'évolution et d'examen les plus importants. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement fait l'objet d'un processus de suivi dirigé par le PNUD qui fournit des mises à jour annuelles sur les progrès accomplis et établit un rapport annuel à l'intention de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les objectifs du Millénaire pour le développement, adoptés universellement aux niveaux les plus élevés, ont contribué à galvaniser la communauté internationale, la société civile et le monde des affaires. L'importance de l'élément suivi du modèle concernant les objectifs du Millénaire pour le développement s'explique, en partie du moins, par l'alignement entre les budgets gouvernementaux et l'appui des donateurs qui doit permettre d'accomplir des progrès mesurables en vue de la réalisation des objectifs.

45. **Interface entre les sphères scientifique et politique.** Le CGIAR, de par sa nature, partenariat d'organismes de recherche, a un fondement scientifique important et a mis au point des mécanismes efficaces de diffusion de ses produits par le biais de ses partenaires nationaux grâce à des services de vulgarisation agricole et à la radio, la télévision et autres médias. Dans le modèle interinstitutions des Nations Unies, l'interface science-politique est principalement le fait des organismes participants et ces derniers diffusent également des informations dans le cadre de structures spécifiques. Dans le Processus de Marrakech et l'Approche stratégique, les questions scientifiques, techniques et socioéconomiques sont identifiées et traitées dans le cadre des modèles et la diffusion de l'information se fait par le biais des structures mises en place aux niveaux mondial, régional et national également dans le cadre de ces modèles. ONU-Océans se fonde sur les compétences de base des organismes des Nations Unies pour les connaissances scientifiques et politiques sur des questions spécifiques. L'Approche stratégiques

des connaissances et la collaboration éventuelle. Le Processus de Marrakech rassemble différentes parties prenantes – gouvernements, ONG, entreprises commerciales et industrielles, institutions de recherche, milieux intellectuels et universitaires, autorités locales, organisations intergouvernementales et organismes des Nations Unies compétents. L'intérêt de la participation à ses travaux tient principalement à la mise en commun des connaissances et à la mobilisation des capacités par la collaboration. Les objectifs du Millénaire pour le développement constituent un excellent exemple de la façon dont la définition d'un nombre limité d'objectifs et de cibles faisant l'objet d'un large consensus peut permettre à divers organismes et grands groupes, notamment le secteur des affaires, de mettre en commun son savoir-faire et prendre de concert des engagements.

48. Mobilisation efficace et cohérente du système des Nations Unies. La mesure dans laquelle les modèles permettent de mobiliser les organismes des Nations Unies et de renforcer la cohérence entre leurs initiatives dépend du degré de participation et de responsabilisation formelles des organismes. Lorsque cette participation et cette responsabilisation sont volontaires, il semble que les organismes sont moins actifs et que leur action est moins cohérente. Lorsqu'il existe des accords juridiques ou une acceptation formelle, l'efficacité paraît s'en trouver améliorée. Dans le cas des objectifs du Millénaire pour le développement, chaque institution tient compte des objectifs dans ses programmes et structures de planification. Il serait envisageable d'adopter une approche similaire pour le cadre décennal de programmation et de prendre en compte les principes et cibles concernant les modes de consommation et de production durables dans le programme de travail des institutions. Pour l'Approche stratégique, la coordination et la cohérence sont assurées principalement par le programme interorganisations pour la bonne gestion des produits chimiques auquel participent les principaux organismes s'occupant de la gestion des produits chimiques. ONU-Eau s'acquitte de son mandat par le biais de groupes d'études ponctuels qui puisent dans les compétences techniques de divers organismes des Nations Unies et autres partenaires et constitue un mécanisme de coordination entre les institutions. ONU-Océans a renforcé la transparence en établissant un secrétariat dont les tâches sont réparties entre les organisations participantes en fonction de leurs compétences.

49. Souplesse. Pour l'Approche stratégique, le Plan d'action mondial reflète les besoins et priorités en matière de gestion des produits chimiques de tous les pays et pas seulement des pays en développement; certains sont de nature nationale, d'autres régionale ou mondiale. La GAVI et le CGIAR répondent tous deux aux besoins des pays en développement et ont pour mandat d'aborder les questions nouvelles identifiées tant par les parties prenantes que par les donateurs. Le modèle des objectifs du Millénaire pour le développement tient compte des besoins et priorités des différents secteurs et groupes des pays en développement et est suffisamment souple pour que l'approche adoptée puisse varier. Le Processus de Marrakech se fonde sur une approche participative qui permet aux priorités régionales et nationales d'être identifiées et prises en compte.

50. Efficacité, ampleur de l'impact et intégration. Le CGIAR, la GAVI et les objectifs du Millénaire pour le développement sont en place depuis au moins une décennie et ont fait l'objet d'une évaluation positive. D'autres modèles sont plus récents et n'ont pas encore été formellement évalués. Chaque modèle peut faire état de certains progrès mais dans tous les cas, la magnitude du défi à relever dépasse les capacités à déployer pour que les divers objectifs soient atteints. Il semblerait que

les modèles qui disposent de mécanismes de gouvernance spécifiques de structures formelles et d'un financement propre et pour lesquels les objectifs sont clairement définis soient les plus efficaces.

51. **Incitation à l'amélioration continue.** La structure et le fonctionnement des modèles pour lesquels il existe des processus intégrés d'établissement de rapports, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, ou de suivi et d'évaluation, tels que le CGIAR et la GAVI, ont été modifiés. Les résultats obtenus s'en sont trouvés améliorés. Pour l'Approche stratégique, c'est en mettant des fonds à la disposition des parties prenantes qui ont formellement reconnu l'Approche que l'amélioration à l'échelle nationale se trouve encouragée. La possibilité de mobiliser des ressources par le biais d'une collaboration structurée concernant des projets et initiatives offre également des incitations. Le Processus de Marrakech a également fourni un appui financier et technique pour la mise en œuvre d'activités ayant trait aux modes de consommation et de production durables. Il n'existe toutefois pas d'appui à long terme et, par conséquent, peu de prévisibilité concernant la continuité des programmes. Compte tenu du fait que les modes de consommation et de production durables constituent un concept fort vaste et qu'il reste encore beaucoup à apprendre sur la meilleure façon de promouvoir une modification des modes de consommation et de production, l'incitation à l'amélioration continue est extrêmement importante pour le cadre décennal de programmation.

52. **Mobilisation de ressources et prise de mesures.** Tant pour la GAVI que pour le CGIAR, le lien entre un financement sûr et prévisible, l'efficacité et la pleine participation et l'engagement des parties prenantes est apparent. La GAVI fournit un mécanisme de financement novateur. Elle se sert des engagements juridiquement pris en matière d'aide sur 10-20 ans par les pays donateurs pour emprunter sur les marchés de capitaux, mobilisant ainsi des fonds pouvant être déboursés pour renforcer l'action à mener dès le lancement d'un programme. Le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été établi pour aider les gouvernements, les autorités locales et la société civile à réaliser ces objectifs. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est notamment rendue possible par les ressources provenant du secteur privé et des citoyens : des objectifs spécifiques sont définis et tout un chacun est invité à contribuer. Tant l'Approche stratégique qu'ONU-Eau disposent de fonds créés pour faciliter les activités menées. Le programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique fournit un financement limité pour des activités facilitatrices dans les cinq domaines prioritaires préalablement convenus. L'Approche stratégique a également mobilisé les donateurs pour financer des initiatives spécifiques. Le Processus de Marrakech a aussi bénéficié de contributions de donateurs à l'appui de ses activités, notamment, mais ces contributions n'ont pas seulement concerné les travaux de ses équipes de travail ou l'organisation de réunions d'experts nationales, régionales et internationales.

IV. Programmes potentiels

53.

57.

durables. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales sont les seules entités des Nations Unies à avoir soumis des programmes. Le PNUE a soumis 12 programmes et le Département deux. Outre les trois programmes susmentionnés, le PNUE a mis au point des programmes portant sur les domaines prioritaires des stratégies régionales existantes relatives à la consommation et à la production durables. Dix-neuf programmes ont été soumis par les grands groupes; ils portaient sur l'agriculture, les directives à l'intention des consommateurs et étaient de portée régionale, nationale ou mondiale.

60. L'ensemble de ces programmes constitue un point de départ pour les débats que vont mener les États Membres sur le type et la structure des programmes qu'ils voudront peut-être inclure dans le cadre décennal de programmation. Dans l'idéal, les programmes ou ensembles de programmes devraient aborder les problèmes de façon intégrée, en se fondant sur le concept du cycle de vie. Un regard rapide sur le tableau ci-dessous laisse voir que les programmes concernant les étapes de la distribution, de la commercialisation et de la gestion intégrée des déchets du cycle de vie font défaut et que peu de réglementations ou de politiques budgétaires sont proposées. La liste des programmes sera sans aucun doute affinée et adoptée; certains programmes seront abandonnés et d'autres ajoutés avant la dix-neuvième session de la Commission du développement durable pour combler les lacunes. Certains des programmes présentés ne sont en effet rien d'autre que des activités qui pourraient figurer dans un programme plus vaste.

Programmes reçus, classés par étape du cycle de vie et type d'instrument

<i>Type d'instrument</i>			
<i>Étape du cycle de vie/instrument</i>	<i>Lois et réglementations</i>	<i>Instruments budgétaires et économiques (écotaxes, fixation des prix)</i>	<i>Planification</i>

<i>Étape du cycle de vie/instrument</i>	<i>Type d'instrument</i>					<i>Ensemble d'instruments à différentes étapes</i>
	<i>Lois et réglementations</i>	<i>Instruments budgétaires et économiques (écotaxes, fixation des prix)</i>	<i>Planification (institutions, investissements et infrastructures)</i>	<i>Outils d'information et d'analyse, éducation</i>	<i>Outils et méthodes volontaires</i>	
Stratégies en différentes étapes			Intégration des questions de consommation et de production durables dans les stratégies de planification et de développement	Accès aux connaissances scientifiques des organisations de la société civile, des réseaux régionaux et internationaux d'organisations de la société civile axant leurs travaux sur les modes de consommation et de production durables et des chercheurs qui s'intéressent tout particulièrement à la question	Indicateurs de suivi des modes de consommation et de production durables; indicateurs et cadre de suivi de l'utilisation efficace des ressources et de la dissociation	Tourisme viable et évaluation des progrès réalisés sur la voie de l'adoption de modes de consommation et de production durables

Le tableau figurant à l'annexe du présent document comprend une liste complète des projets, de ceux qui les ont soumis et des instruments utilisés pour chaque étape du cycle de vie des produits et services⁵.

V. Voie à suivre

61. Il apparaît clairement que l'action dynamique des pouvoirs publics devra se poursuivre pour vaincre les obstacles qui entravent l'adoption de modes de consommation et de production durables et que les politiques devront être coordonnées et uniformisées pour mettre un terme à la fragmentation, aux chevauchements et au manque de cohérence. Il conviendra de multiplier les programmes et les initiatives au sein d'un même cadre.

A. Type d'évaluation d'accord pouvant être adopté à la dix-neuvième session de la Commission

développement durable pourrait se fonder sur la vision et les objectifs mis au point dans le cadre du Processus de Marrak

Annexe

Exemples de programmes présentés : bâtiments et construction durables

Buts et objectifs

L'objectif général est d'instituer des pratiques de construction plus responsables aux échelons national et local. Il conviendra donc pour ce faire d'institutionnaliser les politiques en la matière dans divers secteurs, en insistant en particulier sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'élimination des problèmes d'accès à l'énergie dus à la pauvreté.

Objectifs concrets éventuels

- Réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) causées par les activités de construction, y compris la production des matériaux de construction, et par l'exploitation des bâtiments, de x % d'ici à 2020 et de y % d'ici à 2030
- Faire en sorte qu'aucun bâtiment neuf ou rénové ne génère d'émission polluante ou de déchet
- Réduire de z % par an le nombre de personnes vivant dans des taudis, privées d'accès à l'eau potable, à des services d'assainissement et à une énergie propre

durables mises en œuvre en Afrique ou l'initiative Construction durable et climat du Programme des Nations Unies pour l'environnement).

Il a également des liens directs avec la politique climatique, la maîtrise de l'énergie étant l'un des domaines essentiels sur lequel il est facile d'axer les politiques de construction. Le programme peut apporter une précieuse contribution au débat international sur l'atténuation des conséquences des changements climatiques, mené dans le cadre de la

examiner la question de la viabilité et à mettre au point des outils et des stratégies destinés à faire accepter et adopter pa

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
			Division du développement durable)
Innovations technologiques et institutionnelles pour une utilisation efficace des ressources	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Processus de production	PNUE
Pratiques durables de passation des marchés publics	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	PNUE, Suisse
Passation de marchés conforme à la norme ISO 26000 de l'Organisation internationale de normalisation	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	Consumers International
Procédures responsables d'achat du bois d'œuvre au Brésil	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Amélioration de la qualité des produits	Friends of the Amazon Network
Bâtiments et construction durables	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	Finlande, Union européenne
Urbanisation durable	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	Département des affaires économiques et sociales et Division du développement durable
Gestion responsable dans le secteur public	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	PNUE
Développement urbain durable et villes viables	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Consommation et modes de vie responsables	PNUE
Intégration de la question de la consommation et de la production durables dans les stratégies de planification et de développement et les plans de réduction de la pauvreté	Planification, institutions, investissements et infrastructures	Stratégies en plusieurs étapes	PNUE

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
Innovations permettant une utilisation efficace des ressources	Outils d'information et d'analyse	Processus de production	PNUE
Évaluation de la durabilité des produits et information y afférente	Outils d'information et d'analyse	Amélioration de la qualité des produits	PNUE
Éducation et sensibilisation à un mode de vie responsable	Outils d'information et d'analyse	Consommation	

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
-------------------------	--------------------	---	-------------------------------

<i>Nom du programme</i>	<i>Instruments</i>	<i>Étape du cycle de vie des produits</i>	<i>Programme présenté par</i>
Systèmes agroalimentaires viables	Ensemble d'instruments à différentes étapes	Processus de production	PNUE
Tourisme viable	Ensemble d'instruments à différentes étapes	Stratégies en plusieurs étapes	PNUE/France
